

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-DIEU
MRC DES BASQUES**

11 août 2022

À une séance extraordinaire du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations, jeudi le 11 août 2022, à laquelle étaient présents :

Monsieur Jean-Claude Malenfant, maire

Mesdames Colombe April, conseillère siège no 1
 Annie Lévesque-Lauzier, conseillère siège no 5

Messieurs Stéphane Rioux, conseiller siège no 2
 Jean-Pierre Bélisle, conseiller siège no 4
 Bruno Gamache, conseiller siège no 6

Le siège numéro 3 est vacant.

Était également présent à ladite assemblée M. Marc Morin, greffier-trésorier adjoint de la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Comme tous les membres du conseil sont présents, le président, monsieur Jean-Claude Malenfant, maire, constate le quorum et déclare la présente séance ouverte.

2022-08-145

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Considérant l'article 157 du Code municipal qui permet de renoncer à l'avis de convocation prévu aux articles 155 et 156 lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité y assistent;

Il est **PROPOSÉ** par Annie Lévesque-Lauzier
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

DE RENONCER à cet avis de convocation et de prendre en considération les sujets suivants :

Lecture et adoption de l'ordre du jour :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

1. Constatation du quorum et acceptation de l'ordre du jour ;
2. Résolution – Nomination d'un directeur général;
3. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-08-146

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les membres du conseil ont accepté à l'unanimité l'avis de renonciation et qu'ils constatent que tous les membres du conseil sont présents ;

Il est **PROPOSÉ** par Bruno Gamache
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. Tous les conseillers (ères) formant quorum sous la présidence de M. Jean-Claude Malenfant, maire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-08-147

RÉSOLUTION - NOMINATION D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL

ATTENDU le départ du directeur général, Daniel Dufour;

ATTENDU l'article 210 du Code municipal qui stipule que toute municipalité doit avoir un directeur général et peut nommer une seule personne pour remplir les charges de directeur général et de greffier-trésorier;

ATTENDU QUE le conseil croit qu'il est préférable et plus judicieux pour la municipalité de nommer quelqu'un à l'interne;

ATTENDU QUE les membres du conseil sont d'avis que monsieur Marc Morin a toutes les compétences pour occuper ce poste;

Il est **PROPOSÉ** par Jean-Pierre Bélisle
Et unanimement **RÉSOLU** par les conseillers présents

DE NOMMER monsieur Marc Morin, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-de-Dieu;

D'AJUSTER la rémunération en relation avec ses nouvelles fonctions en date du 1^{er} août 2022;

DE confirmer l'embauche de monsieur Marc Morin à titre de directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu et ce, à compter du 1^{er} août 2022;

D'APPROUVER, tel que rédigé, le contrat de travail de monsieur Marc Morin;

QUE monsieur le Maire soit et est autoriser à signer ledit contrat de travail pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 25 par le maire.

Jean-Claude Malenfant,
Maire

Marc Morin,
Greffier-trésorier adjoint